

Article 1 : Objet et champs d'application

CF2P N-A désigne un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 14 rue Condorcet – Bâtiment A – 33155 CENON Cedex.

CF2P N-A met en place et dispense des formations professionnelles continues INTER et INTRA en Aquitaine et Limousin.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par CF2P N-A pour le compte d'un client.

Toute inscription auprès de CF2P N-A implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV.

Ces CGV prévalent sur tout autre document du client, en particulier toutes conditions générales d'achat.

CF2P N-A se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet/par mail au client. Les CGV applicables seront alors celles en vigueur à la date d'entrée en formation du stagiaire.

Article 2 : Modalités de paiement

CF2P s'engage à fournir à tout client qui le demande une proposition de prix.

Les prix sont indiqués nets de taxe (*CF2P Nouvelle-Aquitaine est exonérée de TVA – Art. 261.4.4 a du CGI*).

Le paiement est à effectuer par chèque bancaire au plus tard à l'entrée en formation. Il n'est encaissé qu'après la formation et CF2P fait parvenir au client une facture acquittée valant convention ainsi qu'une attestation de formation.

Le client peut demander à différer l'encaissement en indiquant clairement une date au dos du dit-chèque. Il peut aussi demander un paiement en plusieurs échéances (*dans ce cas il fournira plusieurs chèques avant l'entrée en formation*). L'accord de CF2P lui est signifié par l'indication de la (des) date(s) d'encaissement sur la facture envoyée après la prestation.

En cas de non réception du règlement avant l'entrée en formation, CF2P se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le client et/ou de refuser le participant.

Les frais de restauration et d'hébergement restent à la charge du participant ou de son employeur.

Dans le cas où un client s'inscrirait à une formation sans avoir procédé au paiement de formations précédentes, CF2P pourra refuser son inscription sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Aucune subrogation totale ou partielle d'un FAF ou d'un OPCO ne sera acceptée en dehors du secteur BATIMENT du FAFCEA, éventuellement avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. Pour ces cas, le client s'engage à payer les montants non pris en charge par ces FAF en établissant 2 chèques : l'un du montant demandé en fonction des critères en vigueur, l'autre du solde qui sera encaissé. En cas d'accord du FAF, le premier chèque sera retourné au client.

Pour tous les autres cas, le client s'engage à payer la totalité de la formation par chèque.

Article 3 : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions du Code du travail (article L.6353-5 du Code du travail), le stagiaire est en droit de se rétracter, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat.

Ce délai est porté à 14 jours à compter de la signature du contrat, dans le cas d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement (article L.221-18 du Code de la consommation). Dans ce cas, le stagiaire pourra utiliser tout moyen dénué d'ambiguïté, y compris le formulaire de rétractation annexé aux présentes conditions générales.

En cas de rétractation dans le délai légal, CF2P remboursera tous les paiements déjà reçus.

Article 4 : Conditions d'annulation et de désistement

1) Annulation du fait du client :

a) En dehors du délai légal de rétractation prévu à l'article 3 des présentes conditions générales, toute annulation devra être communiquée à CF2P par écrit.

Toute demande sera examinée et analysée par CF2P, qui se réserve le droit, sauf cas de force majeure ou accord express, de facturer au stagiaire 8 € X par le nombre d'heures de formation

b) Si le stagiaire a démarré la formation mais ne l'a pas terminée, une facturation sera établie au prorata des heures suivies. Le chèque sera alors encaissé et CF2P remboursera par chèque les heures non suivies au client.

c) Dans le cas d'une formation GEAB/REAB : Une caution de 400 € est exigée. Elle est restituée à la fin de la formation si le stagiaire a suivi la totalité de la formation. Pour les abandons en cours de formation, la caution est remboursée comme suit :

- 30 jours avant l'ouverture du stage : 400 € remboursés
- Entre 29 jours avant et jusqu'à 6 mois après le début : 100 € remboursés
- De 6 mois à 1an après le début : 200 € remboursés
- De 1an à 18 mois après le début : 300 € remboursés
- Au-delà de 18 mois après le début : 400 € remboursés

2) **Annulation du fait de CF2P N-A :**

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un évènement fortuit, un cas de force majeure, ou un nombre insuffisant de participants pour assurer le bon déroulement de la prestation, CF2P N-A ne pourra être tenu responsable de l'annulation de la formation à l'égard de ces clients.

Ces derniers seront informés par mail ou téléphone dans les plus brefs délais. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison du report ou d'une annulation du fait de CF2P.

Article 5 : Programme de la formation

Chaque formation est conçue et animée par des intervenants qualifiés et spécialisés dans les domaines concernés.

Hors dispositifs FEEBAT, GEAB/REAB ou QUALIT'Enr, l'intervenant, pourra s'il le juge nécessaire, modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants.

Les contenus de ces programmes sont donc fournis à titre indicatif. Le stagiaire ou son employeur reconnaît avoir préalablement à toute inscription pris connaissance du programme lui permettant de s'assurer que le contenu correspond à ses besoins, ainsi que du règlement intérieur.

Le participant est tenu de valider les prérequis nécessaires, en remplissant les tests de positionnement éventuellement fournis avant ou à l'entrée en formation.

Article 6 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, qu'elle qu'en soit la forme (*papier, numérique, électronique, logiciels, brochures, outils, supports de cours...*) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès et écrit de l'intervenant avec CF2P en copie pour information.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre, reproduire, diffuser par quelque moyen de communication que ce soit, tout ou partie de ces supports.

Article 7 : Démarche téléphonique

En application de l'art. L.121-34 du code de la consommation, nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL, en vous rendant sur www.bloctel.gouv.fr

Article 8 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiqués par le client à CF2P sont utiles pour le traitement de l'inscription, l'établissement des justificatifs ainsi qu'en cas d'audit ou de contrôle par les services de l'Administration.

Elles peuvent éventuellement servir à la constitution d'un fichier en vue de prospections commerciales mais uniquement par CF2P N-A.

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le règlement Européen n°20116-.679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale du siège ou email suivant : dataprotectioncf2pna@orange.fr, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 9 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du code de la consommation relatives au « processus de médiation des litiges de la consommation », vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation dont nous relevons. Le médiateur proposé est CM2C.

Vous pouvez, dans un délai d'un an après votre réclamation auprès de notre entreprise, soumettre le litige auprès de CM2C, par voie électronique sur cm2c.net ou par voie postale : Centre de la Médiation de la Consommation des conciliateurs de Justice – 14Rue Saint Jean 75017 PARIS

Article 10 : Règlement Intérieur

La validation d'un devis ou d'un bulletin d'inscription implique l'adhésion du client et/ou du stagiaire au règlement intérieur du centre de formation.

Conformément à l'article L6352-3 du code du Travail, le règlement intérieur s'impose à l'ensemble des stagiaires accueillis.